



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2020-36

Séance du 13 novembre 2020

Président: Pasquale MAMMONE

**Modification des modalités de contrôle des connaissances en
raison de l'aggravation de la situation sanitaire**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 18

Nombre de vote pour: 18

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le président laisse la parole aux directeurs de composante et de service afin de présenter la modification des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire.

La modification des modalités de contrôle des connaissances concerne :

- la Faculté des Sciences Appliquées de Béthune
- la Faculté des Activités Physiques et Sportives de Liévin
- l'UFR de Langues Etrangères
- l'UFR EGASS
- l'IUT de Béthune
- l'IUT de Lens
- la FCU

M. le Président soumet au vote la modification des modalités de contrôle des connaissances en raison de l'aggravation de la situation sanitaire, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 13 novembre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr